

Commune de
BETSCHDORF

67660



**COMPTE- RENDU SOMMAIRE DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018**

Sous la présidence de Monsieur WEISS Adrien, Maire

Etaient présents : MM. ANDRES Thomas, BUCHY Martial, EGIZII Marc, Mmes COLSON Caroline, GROSSE Sabine, HUMMEL Jeannine, KLIPFEL Aline, MM. KLEIBER Jean-Georges, KOEBEL Jean-Claude, MOSSER Laurent, Mmes LOGEL Clothilde, MUCKENSTURM Christiane, PFISTER Anne-Marie, M. PRINTZ Stéphane, Mme RIMELEN Marie-France, MM. WACKENHEIM Hubert, WEISS Adrien

Absents excusés : Mmes BRAYE Brigitte (procuration à KOEBEL Jean-Claude), HAEFFNER Nicole, HOERR Thierry (procuration à Mme PFISTER Anne-Marie), M. MATHIAS Jean-Charles, Mme PHILIPPS Anne-Sophie (procuration à LOGEL Clothilde), M. RIBREUX Jérôme

Absents : Mmes KREMSER Corinne, PFEIFFER Catherine, SCHNEIDER SUSS Florentine, M. PINHEIRO Sébastien

Secrétaire de séance : Marie-France RIMELEN

Nombre de voix délibératives : 17 + 3

◆ ◆ ◆ ◆

Monsieur le Maire sollicite l'inscription d'un point supplémentaire :

- Point 12 : Modification des statuts de la Communauté de communes relative aux piscines

Le Conseil municipal l'y autorise à l'unanimité

1) RECRUTEMENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des voix :

Au sein du service technique :

Le recrutement d'un agent contractuel au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1^{er} septembre 2018 au 30 avril 2019 et ce, sur la base d'un temps complet.

Au sein de la piscine :

Le recrutement de deux MNS non titulaires pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour l'un, le 5 octobre 2018 pour 3h50 et l'autre le mardi 9 octobre 2018 pour 7 heures.

**2) VENTE D'UN TERRAIN AU LOTISSEMENT SANDMATT DE
SCHWABWILLER**

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des voix la vente du lot 37 cadastré 355/33 à Monsieur SCHMITT et Mme BUSCH.

3) ANNULATION DE LA VENTE AU LOTISSEMENT SANDMATT - SCHWABWILLER

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des voix l'annulation de la vente du terrain n° 9 à Monsieur DAMBACHER et Madame WEINGAERTNER.

4) ASSUJETISSEMENT DE L'ACTIVITÉ DU COMMERCE DE SCHWABWILLER A LA TVA

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des voix le fait d'assujettir à la TVA les travaux de construction du commerce de SCHWABWILLER ainsi que le futur loyer inscrit au bail.

5) BAIL COMMERCIAL DE SCHWABWILLER

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des voix qu'un bail commercial soit conclu avec Mr et Mme LIENHART pour la gestion du futur commerce de SCHWABWILLER.
Ouverture prévue le 15 octobre 2018.

6) CONTENEURS TEXTILES

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des voix que les redevances d'occupation du domaine public pour les conteneurs textiles soient reversées aux CCAS des communes où les conteneurs sont implantés.

7) DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des voix les décisions modificatives suivantes et les attributaires des subventions :

- Absence de crédits au chapitre 65 pour le paiement de subventions :
Chapitre 011 (charges à caractère général) :
Article 615221 – Entretien et réparations de bâtiments : - 15 000€
Chapitre 65 (charges de gestion courante) :
Article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations... : + 15 000€

Les subventions de fonctionnement versées le seront pour :

- ✚ Les écoles : 4 500€
 - ✚ Association sportive de Betschdorf « section de tir » : 7 000€
 - ✚ Association « La Vague » Drachenbronn – Betschdorf : 1680€
 - ✚ Marge pour les subventions de fonctionnement : 1 820€
- Absence de crédits au chapitre 67 (charges exceptionnelles) pour la participation aux travaux du chemin de l'Aumatt :
Chapitre 011 (charges à caractère général) :
Article 615221 – Entretien et réparations de bâtiments : - 5 000€
Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :
Article 6748 – Autres subventions exceptionnelles : + 5 000€
 - Rectification d'erreur d'imputation :
Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) :
Article 2151 – Réseaux de voirie : - 227 000€
Chapitre 458 (opérations d'investissement sous mandat) :
Article 4581759 – opérations effectuées pour le compte de tiers : + 227 000€

8) BOIS ATTRIBUTIONS

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des voix :

- La possibilité d'octroyer deux stères de bois à chaque foyer au prix de 42€ la stère.
- De fixer le prix moyen du bois biomasse à 35€/m³

9) CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE DU BASCHGRABEN

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des voix le renouvellement de la convention d'utilisation de la piscine par les sapeurs-pompiers de l'unité territoriale de Soultz-sous-Forêts pour 1 an à compter du 1^{er} septembre 2018.

10) CONVENTION AVEC LA FOURRIERE AUTOMOBILES

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des membres présents la convention avec la fourrière automobiles VINCENT EURL.

11) RÉVISION DES CONTRATS DU MUSÉE

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des voix le prolongement des contrats des hôtesse du Musée jusqu'au 10 octobre 2018.

12) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RELATIVE AUX PISCINES

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des voix la modification des statuts pour doter la Communauté de communes d'une nouvelle compétence facultative dénommée *Animation du service des sports*.

◆ ◆ ◆ ◆

DÉCISIONS DU MAIRE

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales).

1) TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES BLOCS SANITAIRES HOMMES/FEMMES – MCL REIMERSWILLER

Validation des devis proposés pour les travaux de mise aux normes des blocs sanitaires pour un montant global de 87 900€ HT (option comprise).

2) TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE

Suite au marché conclu avec l'entreprise WILLEM sur une période triennale, des travaux de voirie ont été effectués pour un montant 45 300.15€ TTC.

3) CHANGEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Après une mise en concurrence, Monsieur le Maire a signé un devis pour que le serveur informatique soit changé par l'entreprise MIS informatique pour un montant de 4 970.40€ TTC.

4) CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL MICRO BIB

Un contrat de maintenance a été signé par Monsieur le Maire avec le prestataire MICROBIB pour la période allant du 20 novembre 2018 au 19 novembre 2019 pour un montant de 110 € HT.

Affiché du 2 octobre au 2 décembre 2018

Le Maire
Adrien WEISS

